



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARDEY Roland, BERTHOMMIER Loïc, CARVALHO Emmanuelle, COILLOT Nadine, COURTOIS Florence, COUSSINET Isabelle, HUSY Jean-Noël, KRIEGER Jacques, MARC Sandrine, MOREIRA Patrick, MORIN Denis, MOYSE Jean-Pierre, RAFFIN Roland, ROY Marie-Christine, TISSOT Thierry, TOURNIER-VALLET Séverine

Excusés : Madame BARBEI Sandrine et Monsieur DESSIRIER Emmanuel

Absente : Madame CHAPELLE Vanessa

Procurations de Madame BARBEI Sandrine à Monsieur MORIN Denis et de Monsieur DESSIRIER Emmanuel à Monsieur HUSY Jean-Noël

Secrétaire de séance : Madame CARVALHO Emmanuelle

Le Conseil municipal, par quinze voix pour et trois voix contre, approuve le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026.

Dans son entête, le règlement intérieur du Conseil municipal, qui a été approuvé au cours de la réunion, mentionne qu'il doit définir « les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans le bulletin d'information général diffusé par la Commune (article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Locales) », mais dans les faits, aucun article ne le prévoit.

Il est donc demandé que le règlement soit modifié afin que cette réglementation soit respectée, avec la possibilité, pour les élus minoritaires, de bénéficier mensuellement d'un encart d'une page dans le « Roche Infos », afin qu'ils puissent expliquer leurs prises de positions.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal du mois de mai.

ORDRE DU JOUR

Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025

Les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025 donnent les résultats suivants, qui sont reportés sur les budgets prévisionnels 2026 (deux abstentions pour les trois premiers CFU et validation unanime pour le quatrième) :

Budget général

- Investissement : + 62 726.51 €
- Fonctionnement : + 422 923.13 €

Budget Bois

- Investissement : - 16 678.34 €
- Fonctionnement : + 63 007.43 €

Budget ZAC des Vignottes

- Investissement : - 82 597.59 €
- Fonctionnement : - 1 108.44 €

Budget Réseau de Chaleur

- Investissement : 0.00 €
- Fonctionnement : 0.00 €

Vote des budgets prévisionnels

L'ensemble des budgets prévisionnels de l'exercice 2026 sont validés (3 abstentions pour le budget général - unanimité pour les autres), sur la base des équilibres suivants :

Budget général

- Dépenses de fonctionnement : 1 875 674.59 €
- Recettes de fonctionnement : 2 079 132.19 €
- Dépenses d'investissement : 1 416 726.10 €
- Recettes d'investissement : 1 416 726.10 €

Budget Bois

- Dépenses de fonctionnement : 39 620.00 €
- Recettes de fonctionnement : 79 329.09 €
- Dépenses d'investissement : 29 718.34 €
- Recettes d'investissement : 29 718.34 €

Budget ZAC des Vignottes

- Dépenses de fonctionnement : 486 706.36 €
- Recettes de fonctionnement : 486 706.36 €
- Dépenses d'investissement : 558 597.59 €
- Recettes d'investissement : 558 597.59 €

Budget Réseau de chaleur

- Dépenses de fonctionnement : 33 598.10 €
- Recettes de fonctionnement : 33 598.10 €
- Dépenses d'investissement : 8 315.73 €
- Recettes d'investissement : 13 336.26 €

Taux d'imposition 2026

Compte-tenu de la baisse des dotations d'Etat qui se poursuit cette année, le Conseil municipal décide de procéder à une hausse des taux d'impositions de 1 % (10 voix pour, 4 contre et 4 abstentions), ce qui donne les taux suivants pour 2026 :

- taxe d'habitation : 8.94 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.98 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26.52 %

Demande de cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AE numéro 389

Dans le cadre d'une rénovation d'un bâtiment et compte-tenu de la configuration des lieux, une SCI a sollicité la Commune afin qu'elle lui cède une partie d'une parcelle dont elle est propriétaire, ce que le Conseil municipal accepte à la condition que l'acquéreur prenne à sa charge les frais de géomètre et de notaire. Le terrain sera cédé au prix de 75 € le m².

Tirage au sort des jurés d'assises 2027

L'Assemblée communal procède au tirage au sort des jurés d'assises 2027, sur la base d'une procédure définie par le tribunal. Les résultats du tirage serviront à dresser une liste préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante qui est quant à elle, entérinée par les services judiciaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Il est fait remarquer que le Chemin de la Cototte (principal chemin forestier de la Commune) commence à être considérablement dégradé et que, par conséquent, sa réhabilitation, même partielle, serait souhaitable à relativement court terme.
La difficulté de ce type de travaux réside dans les caractéristiques du chemin qui est situé, pour grosso-modo 50 % sur Roche-lez-Beaupré, 25 % sur Novillars et 25 % sur Chalèze (qui possède des propriétés forestières sur la rive droite du Doubs).
Monsieur Berthommier, adjoint à la forêt, se rapprochera prochainement des services de l'Office National des Forêts pour qu'un devis puisse être proposé aux trois collectivités afin qu'elles puissent chacune se positionner sur une potentielle réfection du chemin.
- De très fortes odeurs d'ammoniac, émanant de l'entreprise ARDEA, ont envahi le quartier des Rosiers mercredi 8 avril en fin de journée, nécessitant l'intervention des pompiers.
La direction a été interrogée par la mairie sur cet incident qui proviendrait d'une réaction chimique due à la qualité atmosphérique au moment d'une livraison. D'après le Directeur, une soupape de sécurité sera rapidement installée sur le dispositif de réception des livraisons afin d'éviter que le phénomène ne se renouvelle.
- La précédente Municipalité avait prévu de remplacer les jeux usagés du parc de la mairie par une nouvelle passerelle (quasiment identique à celle qui était en place) et par une tyrolienne. Il est fait remarquer que ce parc est le seul à être clôturé sur le territoire communal et qu'il accueille majoritairement des petits pour lesquels une tyrolienne ne serait pas adaptée.
Les nouveaux jeux qui seront installés prendront en compte cette remarque et il sera par conséquent fait en sorte qu'ils correspondent aux attentes des enfants et des parents qui fréquentent le parc.
- L'aspect désordonné des banderoles installées vers le rond-point de l'entrée Sud de la commune est évoqué afin qu'une solution puisse être prise, à la fois pour rendre les lieux plus esthétiques, et à la fois pour mettre fin à une partie de l'affichage qui est sauvage.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le jeudi 28 mai 2026 à 19h00.